

Ont participé à la rédaction de cette Gazette :
B. DELAYE, Myriam CHERATI

Edito...

« AVIS !... »

...et voilà !

Après 3 réunions de l'instance de coordination CHSCT voulue et obtenue par la **CFTC/Auchan** alors que certains ont refusé sa mise en place en arguant de la non légitimité des travaux de ses représentants, avec la présentation d'un rapport d'expertise de grande qualité et percutant sur des recommandations qui s'imposent à la Direction, puis des échanges nourris et constructifs pour une bonne compréhension de la part de nos représentants sur les enjeux, les incidences et les impacts de la future organisation et du projet CAP 2020, voilà donc des éléments supplémentaires pour la consultation à venir du CCE !

Sans chercher à se substituer aux consultations des CHSCT locaux qui se dérouleront dans les prochains jours, sur la base du rapport d'expertise mais surtout dans l'appréciation des situations locales, des projets commerciaux, des organisations actuelles et des équipes managériales en place, les **représentants CFTC** de l'instance de coordination, eux-mêmes élus CHSCT de leurs sites ont donc pris la décision d'exprimer un avis responsable, à la **réserve majeure du respect des recommandations exprimées** et que les représentants de la Direction ont souscrits ! Il appartient maintenant aux CHSCT locaux d'apprécier ces éléments et de se prononcer.

Nous voilà donc bientôt au bout de la période de consultation démarrée fin janvier et bientôt en mesure de finaliser les mesures d'accompagnement.

Mais doit-on s'en réjouir pour autant quand un tel défi nous attend ?

Bruno DELAYE
DSC CFTC/Auchan
Lille, le 19 mai 2014

Sommaire

La revue de presse

A suivre sur :
<https://www.facebook.com/cftc.auchan.france>

Social et économie

Page 2 - indice des prix à la consommation - avril 2014

Jurisprudences

Page 3 - PV de dépouillement

- dépôt d'une liste syndicale sans mandat exprès

Nos activités

Page 4 - instance de coordination CHSCT 19 mai

Page 5 - Avis de consultation de l'instance CHSCT

Elections professionnelles

Page 6

Sur l'agenda



Social et économie...

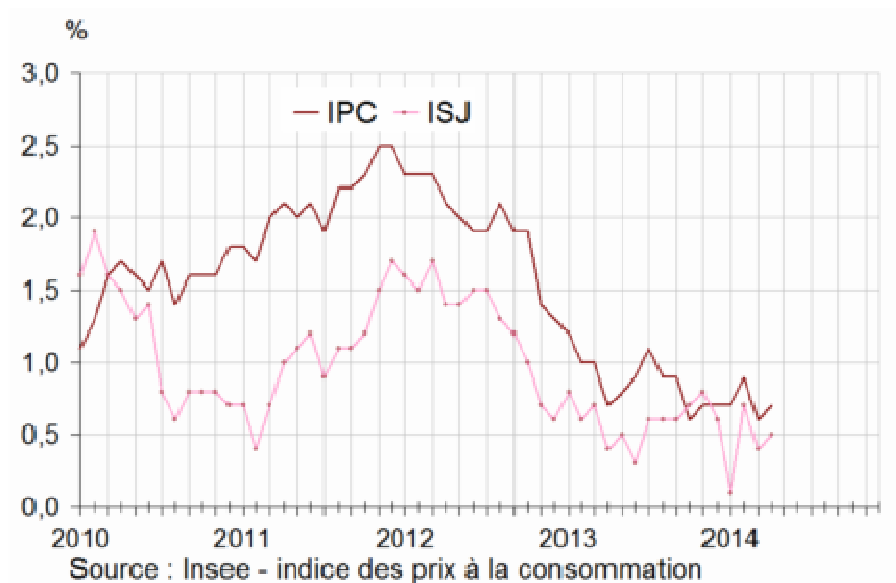
❖ Indice des prix à la consommation - avril 2014 -

**Les prix à la consommation sont stable en avril 2014 ;
Ils augmentent de +0.7 % sur un an**

Évolution mensuelle : +0,0 % ; variation sur un an : +0,7 %

En avril 2014, l'indice des prix à la consommation (IPC) est stable après une hausse de 0,4 % en mars 2014. Sur un an, il augmente de 0,7 % (après +0,6 % en mars 2014). Hors tabac, il est également inchangé en avril 2014 et croît de 0,6 % sur un an. Corrigé des variations saisonnières, l'IPC se replie de 0,2 % en avril 2014.

La quasi-stabilité de l'indice des prix à la consommation en avril 2014 masque des évolutions divergentes des prix des produits manufacturés et des services qui se compensent. Par ailleurs, les prix de l'énergie et ceux de l'alimentation se replient légèrement en avril 2014 du fait d'un nouveau recul des prix des produits pétroliers et d'une forte baisse des prix des produits alimentaires frais.





Jurisprudences ...

❖ Procès Verbal de dépouillement !

La mention des horaires d'ouverture et de clôture du scrutin est impérative.

Prononce à bon droit l'annulation du scrutin, le tribunal ayant constaté que le président du bureau de vote n'avait pas mentionné au procès-verbal établi immédiatement après la fin du dépouillement, les heures d'ouverture et de clôture du scrutin contrairement aux prescriptions de l'article R. 57 du Code électoral, ce qui était de nature à affecter la sincérité des opérations électorales et, s'agissant d'un principe général du droit électoral, constituait une irrégularité justifiant à elle seule l'annulation des élections.

Cass. soc., 16 octobre 2013, n° 12-21.680 FS-PB

❖ Dépôt d'une liste syndicale sans mandat exprès !

Dès lors qu'une organisation syndicale, seul interlocuteur de l'employeur pour les candidatures au premier tour des élections professionnelles dans l'entreprise, déclare à ce dernier que le salarié ayant déposé une liste de candidats sous son étiquette syndicale ne disposait d'aucun mandat pour agir en son nom et qu'elle-même ne présentait pas de candidat, un tribunal décide exactement que l'employeur est fondé à ne retenir aucune candidature pour cette organisation sans avoir à le saisir préalablement.

Cass. soc., 30 octobre 2013, n° 12-29.952 F-PB



Nos activités...

❖ Instance de coordination CHSCT - 13 mai 2014 -

Mardi dernier, l'instance de coordination CHSCT était comme convenu réunie pour l'examen du rapport d'expertise du cabinet JLO. Ce rapport n'ayant pu être finalisé à temps pour des raisons de calendrier non favorable (fériés de mai et délai très serré), celui-ci est remis en séance. Pour couper court à une polémique de délais et entrave..., la Direction précise immédiatement qu'il ne sera pas demandé d'avis ce jour, et qu'il sera programmé un autre rendez vous pour récolter les avis sans pour autant reporter ni les instances magasins, ni le CCE prévu le 27.

Après un tour de table des participants sur ce constat de délai..., les experts eux même reconnaissent que le temps imparti était limité, et cependant chacun remercie le travail de qualité qui a été fourni.

Les représentants CFTC demandent si 7 magasins étaient suffisamment représentatifs, le cabinet JLO pense que quelques magasins en plus n'auraient rien changé à leur rapport et estiment avoir pu se faire une idée assez complète du projet et de son ressenti. Les enquêteurs ont pu dérouler leur expertise assez librement sauf un souci rencontré à VILLARS où les personnels sollicités n'ont pu se rendre disponible. Les représentants CFTC observent au déroulé du rapport que ce dernier est assez représentatif que ce qui est vécu dans leurs sites respectifs et considèrent la vision des experts plutôt complète.

Sur les interrogations sur le devenir des coordonnateurs et sur le fossé existant entre les niveaux 3 et 6, la Direction se veut rassurante : il y aura toujours des coordonnateurs dans les métiers où ils existent actuellement et pour le fossé entre le niveau 3 et le 6, il est prévu pour ceux qui auraient le potentiel de créer des périodes sous tutelle d'un parrain niveau 6 pour permettre à certains d'accéder à ce niveau. C'est ainsi qu'on pourrait retrouver de la promotion interne.

Pour l'outil commun de gestion, la Direction reconnaît que c'est l'objectif mais qu'il n'est pas encore opérationnel. Il est aussi exprimé dans les recommandations qu'il faudra prévoir des mises en situation pour les nouveaux métiers avec possibilité de droit au retour pour ceux qui ne seraient pas épanouis dans leurs nouvelles fonctions. De la même manière, il faut pour les employés admettre le droit à l'erreur, et que celui qui prend des initiatives ne doit pas se les voir reprocher s'il se trompe. Là sera tout le rôle du manager dans son encadrement.

Les représentants CFTC demandent si la place du manager ne serait donc pas plutôt sur la surface de vente, la direction reconnaît que sur certains périmètres, on pourrait l'envisager mais que ce n'est pas tout le rôle du manager : cela occuperait uniquement une partie de son temps.

Rendez vous est donc pris pour lundi 19 mai, après quelques discussions sur cette date et la garantie notamment de la part des participants à une non contestation des délais.

Le rapport du cabinet JLO sera transmis aux CHSCT des 117 hypers concernés et permettra la consultation locale.

Pour la délégation CFTC

« Au nom des élus CFTC de l'instance de coordination des CHSCT, instance que nos élus en CCE ont sollicité pour enrichir, développer et permettre de mesurer les impacts éventuels sur la santé des salariés dans le cadre du projet de modification de l'organisation commerciale des magasins, nous souhaitons vraiment faire la part des choses entre cette instance et ses travaux de la consultation du CCE le 27 mai prochain !

De même, l'avis que nous allons formuler reflète un avis sur un rapport global, de dimension nationale et nous ne souhaitons absolument **pas soustraire les consultations locales des CHSCT** qui maîtrisent la connaissance de leurs organisations de travail, de la proximité de nos élus avec les salariés et de l'adéquation du projet CAP 2020 avec les projets commerciaux des magasins.

C'est pourquoi, bien que des critiques ont été formulées sur le nombre de magasins audités, l'échantillon représentatif des personnels consultés, le manque de temps et les difficultés techniques à la bonne réalisation de ce rapport, nous nous félicitons d'avoir aujourd'hui de quoi motiver et apprécier, de notre point de vue - en vous enjoignant quelques recommandations appuyées - l'avis de nos représentants :

- En premier point, le cabinet JLO revient sur la pyramide inversée, le « redonner la main » et une hiérarchie redessinée et simplifiée, c'est plutôt favorable sous réserve de véritablement mettre en œuvre des recommandations de définition des fonctions et des contenus de postes, de formations adaptées et de structure d'effectif en phase avec les besoins des magasins déterminés par le projet du magasin. Il ne doit pas y avoir une structure type mais bien une réponse à l'ambition et à la promesse d'Entreprise. Une **inquiétude majeure**, bien que vos réponses tendent à exprimer le contraire, reste le positionnement, le devenir des seconds de rayons Niveau 4, la création d'un nouveau métier commercial aux côtés des métiers d'employés professionnels de leur partie et enfin le changement de périmètre pour des métiers d'encadrement commerciaux qui conservent somme toute le rôle de « chef » avec de la gestion économique et du management. C'est aussi l'absence de visibilité de certains métiers coordonnateurs et Gestionnaire d'approvisionnement qui accroissent cette inquiétude. Et les perspectives d'évolutions, des organigrammes mal ou pas du tout expliqués ne plaident pas en faveur d'une sérénité sociale...Réagissez !!!
- En second lieu, les recommandations du cabinet JLO sur la « veille » sanitaire, donc la santé au travail, par une vigilance accrue et l'analyse de statistiques sur l'absentéisme, les cycles d'organisation du travail, l'autonomie relative des acteurs, des outils de travail adaptés, sont **primordiales !**
- En 3^{ème} lieu, nous exprimons la nécessaire cohésion des équipes, un encadrement de proximité, du temps pour les déploiements et la capacité à corriger, adapter, reformater des organisations qui s'avèreraient défailtantes ou incomplètes. Une **évaluation continue s'avère nécessaire !** Une transformation de l'Entreprise d'une telle ampleur, qui va voir se « dé-construire » ce que 50 ans de Grande Distribution a inventé, pour une organisation encore à conforter dans un retour aux résultats est un **défi !** L'avenir doit être à l'amélioration des conditions de travail, à du bien être pour chacun, à l'épanouissement personnel et professionnel, et dans ce **concept de réciprocité sociale**, permettre une véritable reconnaissance individuelle, une réussite collective et la partage du progrès. Qui contesterait alors cet objectif ?! Soyez au rendez vous !

Dans son rapport d'expertise, le cabinet JLO alerte, à juste titre, sur un changement qui fait peur ! Evidemment. Et c'est bien la recommandation principale sur ce projet que vous menez : réussir le changement ! L'adhésion de tous est nécessaire. L'expérience des anciens, l'expertise des uns, la compétence des autres, l'employabilité de tous permettront une mise en route apaisée, comprise et partagée.

A ce stade, beaucoup trop de questionnements restent présents pour satisfaire un avis favorable. Non pas que la défiance soit de mise mais la marche est trop haute pour certains, et trop d'enjeux dans un contexte économique et social en délicatesse accentuent négativement la perspective d'un succès à court terme !

Néanmoins, pour chaque catégorie concernée, pour les incidences et impacts de la future organisation en termes de conditions de travail, santé psychique et physique des salariés et la répartition des charges de travail qui en découle, les représentants CFTC à cette instance temporaire de coordination des CHSCT vous expriment un avis favorable pour le projet global, **sous réserve du respect total des recommandations exprimées et auxquelles vous souscrivez.**



Elections professionnelles

Magasin de NANCY LOBAU

Avec 3 élus sur 4 au CE titulaires ainsi qu'en suppléants et 4 sur 5 en DP titulaires et suppléants, c'est 75 % des suffrages exprimés et une victoire sans appel pour l'équipe de notre amie Sylvie VECK !
Le conseil **CFTC/Auchan** félicite très chaleureusement les nouveaux élus.

Magasin de MONTAUBAN

55% des suffrages et 2 élus sur 3 au CE titulaires ainsi qu'en suppléants en collège employés, et 2 élus dans le collège Agents de Maîtrise, la section CFTC de MONTAUBAN obtient un résultat très satisfaisant malgré la défaillance au dernier moment d'anciens élus...ayant changé de syndicat !
Le conseil **CFTC/Auchan** félicite très chaleureusement sa Déléguée Syndicale Martine MANTEROLA pour la campagne électorale de qualité et la confiance renouvelée.



Sur l'agenda...

- ✚ 20/05/2014 - Bilan GDI logistique
- ✚ 21/05/2014 - Bilan GDI région SUD
- ✚ 22/05/2014 - Paritaire de négociation « accord participation »
- ✚ 22/05/2014 - Commission frais de santé
- ✚ 23/05/2014 - Bilan GDI région EST
- ✚ 27/05/2104 - Préparatoire à la réunion du CCE
- ✚ 27/05/2014 - Réunion Extraordinaire du Comité Central d'Entreprise
- ✚ 28/05/2014 - Bilan GDI région OUEST

